

## Docteur Peter H. BLOCH

Spécialiste FMH Dermatologie et Vénérologie  
Spécialiste FMH Allergologie et Immunologie clin.  
Phlébologie SSP Laserthérapie DDL  
Tél./ Fax 032/623 30 33/13

4500 Soleure, 2005/ Info PDT.doc  
Bahnhofpassage/  
Zuchwilerstr. 43

## THERAPIE PHOTODYNAMIQUE

Chère patiente, cher patient,

Vous devez subir une **thérapie photodynamique**. Celle-ci est particulièrement recommandée pour le traitement des cancers non - mélanocytaires de la peau (du carcinome basocellulaire, de la maladie de Bowen, un peu moins pour celui du carcinome spinocellulaire) et des lésions cutanées précancéreuses ou kératoses actiniques.

Selon le malade, l'étendue et la localisation des lésions précancéreuses et cancéreuses, cette méthode de traitement est meilleure que les alternatives possibles (excision chirurgicale, cryothérapie ou traitement par le froid avec l'azote liquide, thérapie locale avec l'imiquimode à 5% ou crème Aldara® ainsi que la radiothérapie à l'hôpital de Soleure).

Lors d'une thérapie photodynamique (PDT) une substance physiologique appelée acide aminolévulinique (ALA commercialisé sous le nom de Metvix®), est appliquée sur la peau à traiter de 3 à 5 heures, puis enlevée. Enfin les lésions ainsi préparées sont irradiées par une lumière monochromatique rouge (635 nm) pendant 8 minutes.

L'acide aminolévulinique est absorbé par les cellules tumorales par voie active et passive et ensuite transformé dans les mitochondries (= centres d'énergie de la cellule) en protoporphyrine IX (PP IX), le photosensibilisateur actif. Celui-ci absorbe l'énergie lumineuse, ce qui entraîne la formation d'espèces d'oxygène réactif, molécules très toxiques, qui provoquent des dommages irréversibles dans les cellules et tissus concernés qui sont ensuite nécrosés. La PDT est *sélective* puisque la PP IX s'accumule environ 20 fois plus dans le tissu dégénéré en tumeur que dans le tissu normal. D'un côté, l'épiderme affecté ne représente plus une barrière efficace pour l'ALA – en comparaison avec la peau saine –, de l'autre la PP IX peut bien être synthétisée mais mal dégradée par les cellules cancéreuses.

Dans la cellule saine la PP IX est formée dans le cadre de la synthèse de l'hème. Les hèmes sont des parties constituantes des dits "cytochromes" (= protéines colorées), qui joue un rôle primordial dans la chaîne respiratoire et dans la photosynthèse. Une forme particulière de l'hème se trouve dans les globules rouges comme colorant ferreux responsable du transport de l'oxygène dans le corps.

Le traitement est ressenti comme assez douloureux. C'est pourquoi nous vous donnons préalablement un analgésique et refroidissons la peau par air froid (-30 °C) pendant toute la durée de l'irradiation.

Pendant et après la séance, les tissus tumoraux se nécrosent et on observe alors une rougeur, une tuméfaction (oedème), la formation de croûtes, parfois d'ulcération, rarement un saignement.

Veillez encore considérer les points suivants:

- Le jour de votre traitement, vous devez vous rendre 2 fois dans notre cabinet médical. En fin de matinée nous appliquons le photosensibilisateur sur les lésions et l'après-midi nous effectuons l'irradiation avec la lumière rouge.
- Prenez 1 ou 2 tablettes analgésiques (Ponstan® ou un médicament générique correspondant) environ 1 à 2 heures avant l'irradiation lumineuse. Nous vous donnons cet analgésique.
- A cause d'une possible sensibilité accrue à la lumière, veuillez couvrir la partie traitée avec un pansement ou une gaze pendant 2 à 3 jours.
- Une fois la surface traitée guérie, évitez strictement toute exposition solaire sous quelque forme que ce soit (naturelle ou UV en cabine) pendant 6 semaines (en vous protégeant avec Anthélios XL 50+, Avéne 50+ ou Bepanthol Sun) afin d'empêcher toute hyperpigmentation (= coloration brune foncée) ou hypopigmentation (= zones plus claires).
- Le cancer non - mélanocytaire nécessite en principe deux thérapies espacées de 1 à 2 semaines.
- Pour la PDT, une tarification spécifique n'existe pas dans le TarMed. Ainsi nous calculons (en plus de la photochimiothérapie) le temps investi dont les coûts sont couverts par la caisse maladie.
- Les interventions PDT et laser n'étant effectuées que par moi-même ou par mon épouse expérimentée (lic. ès sc. biol. Paris), nous vous prions de nous prévenir **48 heures** à l'avance, en cas d'empêchement.